

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Lebreton		Date d'inspection Le 14 juillet 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Rivière		Numéro de permis 2024012	
Adresse 1050 350 Route Landry Office NB E8P 2K9		Numéro de téléphone (506) 727-1916	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 10	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire éducatrice-enfants était respecté. À la suite de la vérification d'un nouveau dossier d'employé, il a été constaté que celui-ci contenait toutes les vérifications et la documentation requises. Les médicaments étaient rangés sous clé dans la cuisine ou dans la salle de bain, hors de la portée des enfants. Pendant la période d'observation, il a été constaté à mon arrivée que les enfants sont en jeux libre. Les enfants ont des jeux électroniques et écoute de la musique pendant ma visite.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 juillet 2026

Date

original signé par
Joannie Fournier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"